



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pose gratuite de citernes d'eau chez les particuliers au Gosier : modalités pratiques et vigilance

GOSIER, LE 17 AVRIL 2020 — Le Maire du Gosier, Jean-Pierre Dupont, a annoncé la mise en œuvre d'une opération, en partenariat avec la société Sun & O, dans le cadre de la transition énergétique. Celle-ci permet aux gosiériens de bénéficier gratuitement de citernes d'eau, qui seront posées sans raccordement chez ceux dès qu'ils en font la demande. Le Maire remercie d'ailleurs les habitants pour leurs nombreux messages positifs à ce sujet, attestant du fait que cette action répond à une demande de la population et permet d'améliorer concrètement son quotidien.

À peine une semaine après son annonce, le dispositif est plébiscité et est même victime de son succès, le standard de la société Sun & O ayant été saturé par les quelques 10 000 appels reçus. En effet, il est à signaler que les habitants d'autres territoires ont également souhaité profiter de cette opération spécifique au Gosier. Le Maire et son partenaire tiennent à rassurer les gosiériens concernant le bon fonctionnement de ce standard téléphonique fortement sollicité ces derniers jours (0590 05 01 24). Le Maire précise en outre qu'un accompagnement spécifique est prévu pour les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (Renseignements au 0590 84 99 20).

Par ailleurs, le Maire rappelle que cette opération est **intégralement gratuite** pour les habitants et appelle à la prudence. En effet, certains habitants du Gosier se sont vus contacter par des opérateurs sollicitant le **paiement de prestations prétendument pour le compte de la municipalité**. Ces pratiques sont indépendantes de la collectivité et le Maire demande à chacun de redoubler de vigilance face à ces pratiques frauduleuses.

Une fois votre demande enregistrée par l'unique prestataire de la ville dans le cadre de cette démarche, la société Sun & O vous fixera un rendez-vous pour la pose, contre la signature d'un document attestant de la réception de la citerne.

Enfin, toute correspondance avec les services municipaux peut se faire via l'adresse mail : courrier@villedugosier.fr